Entretien Profesionnel :
VALIDATION DES COMPTES RENDUS D'ENTRETIENS PROFESSIONNELS

En complément des permanences CGT « *entretien* », tu trouveras ci-dessous le mode opératoire de validation de ton entretien professionnel.

N'hésite pas à nous contacter (cgt.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr).

1 Visa de ton Autorité Hiérarchique

Tu viens de recevoir un message automatique t'invitant à signer ton compte rendu d'entretien professionel.

Tu disposeras de 8 jours maximum pour valider ton compte-rendu.

Vérifie si des éléments ont été changés par l'autorité hiérarchique auquel cas, tu prends contact avec nous.

2 Signature de ton Compte Rendu

Suite à la réception du message suivant des RH « *La notification du compte-rendu d'entretien professionnel visé par l'autorité hiérarchique est à votre disposition dans EDEN-RH. Vous pouvez en prendre connaissance et vous disposez d'un délai de 8 jours pour la signer* », tu dois signer ton compte rendu **sous 8 jours**.

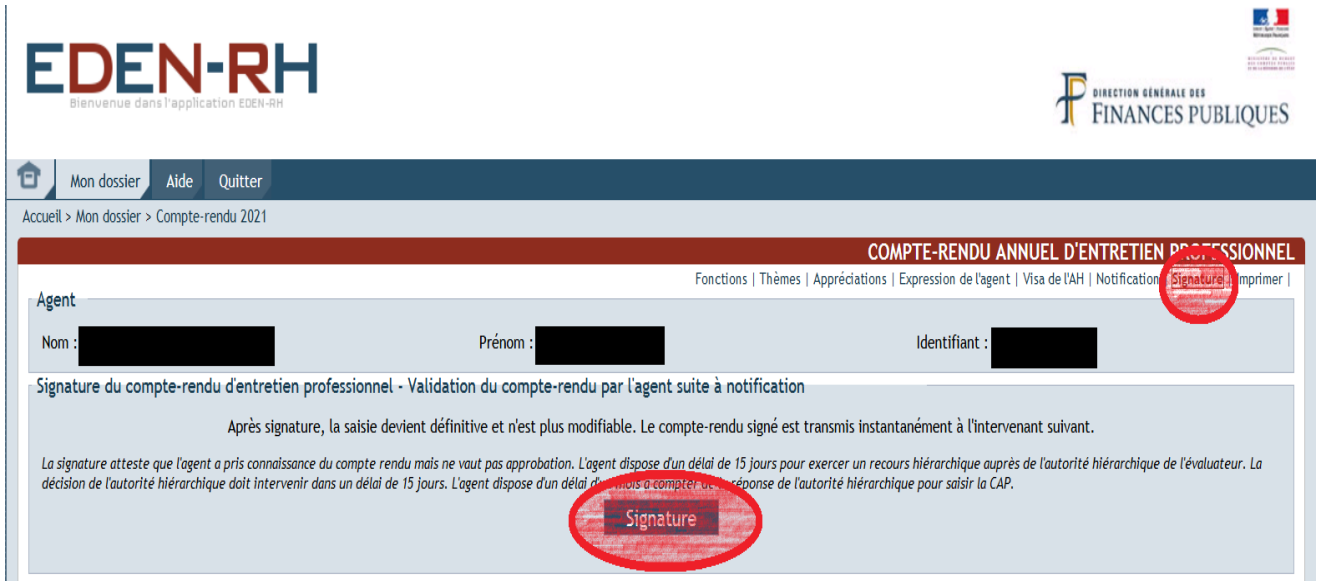

Signer le compte rendu ne signifie pas donner accord mais simplement en prendre connaissance

Tu es satisfait.e des éléments figurant dans ton compte rendu.
LA PROCEDURE EST TERMINEE.

Tu contestes un ou plusieurs éléments figurant dans ton compte rendu.
TU DOIS FORMULER UN RECOURS HIERARCHIQUE

3 Rédaction du Recours Hiérarchique

Il est donc primordial de faire ce recours sur l'ensemble des éléments du compte rendu de façon claire et précise, qu'il s'agisse des appréciations littérales, du tableau synoptique ou des perspectives d'évolution professionnelle.

A ce stade de la procédure, nous te conseillons fortement de te faire aider. Les militant.e.s et élu.e.s CGT sont à ta disposition pour te conseiller dans cette démarche.

A compter de la signature définitive de ton compte rendu,

TU DISPOSES DE 15 JOURS FRANCS POUR NOTIFIER TON RECOURS

4 Transmission du Recours Hiérarchique

1. rédige et date ton recours auprès de l'Autorité Hiérarchique sur papier libre
2. édite le et signe le manuellement
3. scanne le et renomme le
   « RECOURS HIERARCHIQUE 2021 - NOM PRENOM »
4. envoie-le par mail à ton autorité hiérarchique (+ copie à ton chef de service et à tes deux correspondants RH de la Division Grandes Campagnes)
   Objet : Recours hiérarchique 2021 – Nom de l'agent
   Pour : ton autorité hiérarchique
   Copie à : ton chef de service évaluateur
   Copie à : tes correspondants RH de la Division Grandes Campagnes

Liste des correspondantes RH :

- *Agent :*
  - *Sylvie Quentric (**sylvie.quentric @dgfip.finances.gouv.fr**)*
  - *Karine Lignac (**karine.lignac @dgfip.finances.gouv.fr**)*
- *Contrôleur :*
  - *Valérie Schaller (**valerie.schaller @dgfip.finances.gouv.fr**)*
  - *Karine Lignac (**karine.lignac @dgfip.finances.gouv.fr**)*
- *Inspecteur:*
  - *Pascale Dupretz (**pascale.dupretz@dgfip.finances.gouv.fr**)*
  - *Nathalie Heisserer (**nathalie.heisserer@dgfip.finances.gouv.fr**)*

5. adresse nous une copie de ton recours

Nous nous tenons à ta disposition pour toute information complémentaire.

Fraternellement
Les Elu.e.s et Expert.e.s en CAPL pour la CGT Finances Publiques.

CAPISTES A	CAPISTES B	CAPISTES C
Françoise COLLIOT	*Olivier LEGROS*	*Stéphane TRICOT*
Jean-François MAGLIOCCO	*Lætitia LEROY*	*Ivan RICOLLEAU*
	Christine KERMOAL	*Zahia ABDEDDAIM*
	Judith TOURILLON	*Orazio DI BENEDETTO*